

Comité de pilotage du 28 mars 2025

Etaient présent.e.s :

- Collège salariés :
 - Christophe Jaillet et Antonia Vitti – CGT
 - Sébastien Duenas, SUD
 - Laurent Van Kote, CFDT
- Collège employeurs :
 - Marine Berthet et Vincent Roche Lecca – USEP-SV
 - Ludivine Ducrot - SMA
 - Vincent Bady - SYNAVI
- Collège Etat et collectivités
 - Adrien-Philippe Moniot et Mila Konjikovic - Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
 - Stéphane Frioux, France Urbaine
- Coordination :
 - Marjorie Glas, coordinatrice du COREPS
 - Nicolas Riedel, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

1- Tour d'actualité

Vincent Roche-Lecca (USEP-SV) introduit la réunion par la lecture d'un courrier adressé à Rachida Dati par l'ensemble des organisations représentatives du spectacle vivant public pour demander l'uniformisation des ordres du jour des COREPS en France.

Ce courrier demande notamment la mise en place de réunions dans tous les COREPS permettant de travailler les points suivants :

- L'évaluation des baisses de financement de la culture
- Les conséquences de ces baisses sur l'emploi et les salaires
- L'élaboration de préconisations concrètes et opérationnelles

Les travaux menés auront ensuite vocation à être remontés dans le cadre du CNPS.

Vincent Bady (SYNAVI) prend ensuite la parole pour poser des questions à la Région concernant les coupes budgétaires annoncées pour les compagnies conventionnées. Un vote doit avoir lieu dans l'après-midi qui actera probablement ces coupes. Les baisses et suppressions indiquées mettent en péril les activités de nombreuses compagnies et le travail qu'elles mènent sur les territoires. Cela aura des effets négatifs sur l'attractivité et l'économie de ces territoires. Les compagnies sont les principaux employeurs des intermittents qui sortent eux-mêmes des lieux de formation en région. Ces décisions de la Région mettent à mal la diversité et l'exercice des droits culturels des personnes. Ces coupes de subventions représentent aussi des atteintes aux libertés publiques. Quelles sont les

explications données aux compagnies ? Ces coupes annoncent-elles d'autres baisses possibles concernant lignes d'aides au projet ? Quand les aides au projet seront-elles mises au vote ?

Adrien Moniot (Région AURA) explique qu'il vient de prendre son poste et n'a pas encore une vision très précise des choses. Par ailleurs, il n'est pas élu peut donc difficilement répondre des décisions que ces derniers ont prises. Il a été mandaté pour préparer l'exécution d'un budget au périmètre constant. Des arbitrages sont ensuite opérés entre les différentes lignes. La Région sera transparente : toutes les compagnies bénéficiaires d'une subvention ou qui ne le sont pas ou plus reçoivent un courrier. Si l'administration est interrogée, des réponses précises permettront d'expliquer les motifs qui ont présidé à la décision. Si les services sont sollicités, les structures recevront donc une réponse. S'agissant des demandes d'aides au projet, elles passeront lors la commission permanente de juin.

Vincent Bady (SYNAVI) explique que ce délai est tardif par rapport aux temporalités de travail des compagnies.

Mila Konjickovic (Région AURA) explique que les instructions sont en cours de finalisation. Les agents sont en attente de la part de compagnies d'éléments venant justifier des dates engagées pour aboutir.

Vincent Bady (SYNAVI) demande aux agents présents pour la Région de bien transmettre aux élus la colère et l'inquiétude des représentants du secteur.

Christophe Jaillet (SFA CGT) revient sur la plénière du 23 janvier 2025 à Clermont-Ferrand. Il exprime son sentiment que la vice-présidente a joué sur un volume global pour dire que le budget était en augmentation. Or, elle était face à tout le spectacle vivant réuni dans sa diversité. Or ce secteur fait l'objet de baisses importantes. Grâce aux chiffres obtenus par l'opposition, le SYNDEAC a fait un gros travail comparatif qui a permis de mettre en visibilité cette très forte baisse. Le secteur appréhende de nouvelles coupes sur la CP du mois de juin.

Vincent Bady (SYNAVI) considère que ce discours vise à enfumer les acteurs culturels. Au sein du budget global, la part du spectacle vivant est diminuée fortement. Il faut dire la vérité, sinon à quoi sert une telle concertation ? S'il ne remet pas en question le souhait d'un rééquilibrage par rapport au patrimoine, il faut réfléchir au-delà : quel est sens d'une subvention au musée Michelin, un musée privé, alors même que l'entreprise Michelin licencie ! Les baisses au spectacle vivant vont aboutir à ces licenciements. Il demande à ce que les élus assument le choix.

Marine Berthet (USEP-SV) prend la parole au nom des compagnies et ensembles, pour lesquels il est impossible de produire une justification des dates en raison de l'incertitude budgétaire qui plane sur les lieux. Le secteur a besoin d'un sursaut pour voir ce qu'on peut faire ensemble et pour que cet écosystème ne s'effondre pas. Ce constat est valable au niveau des opérateurs comme des compagnies. Que peut-on faire ensemble pour passer ce moment ? Il faut se dire clairement choses.

Ludivine Ducrot (SMA) considère que la question des chiffres est récurrente. Une bonne partie d'entre eux a été obtenue mais manquent encore éléments. Il y a des décalages de vue. Les chiffres fournis ne sont pas toujours faciles à lire, il faudrait savoir de quoi on parle. Le COREPS est le bon endroit pour les compiler, les discuter. La concertation doit se faire dans les prochaines semaines. Le secteur est traversé par une forte anxiété, une forte incertitude dans un contexte de baisse de la diffusion, d'annulation de festivals, de lieux qui programment moins ou mettent en suspens certaines

dates. Le COREPS doit aider à passer cette phase. Il faudrait pouvoir ressortir du COREPS avec des réponses et un chemin à suivre.

Stéphane Frioux (France Urbaine) rappelle que les collectivités territoriales font porter leurs baisses soit sur leurs établissements en régie soit sur l'aide aux structures culturelles. Elles ont actuellement à arbitrer sur les baisses à faire. Or, il y a aussi des enjeux d'emploi public aussi dans les collectivités. Les charges actuelles sont très lourdes. Certaines collectivités font subir leur baisse de budget à leur régie, d'autres via les subventions aux associations. Les syndicats des régies publiques sont très mobilisés sur ce point. S'agissant des compagnies ou des grands lieux, des tribunes ont été publiées concernant la mise en péril des financements croisés. Cette question transcende le paysage politique. Les départements, assez peu actifs sur ces questions de culture, sont peu présents. Les villes et les Régions sont en tension. Il déplore cependant la mise en péril des financements croisés, qui a notamment commencé en Auvergne-Rhône-Alpes. Cela aboutit au fait que les collectivités se parlent moins. Or, il faut plus de dialogue sur des projets qui pourraient être d'intérêt commun.

Mila Konjicovic (Région) rappelle que la Région AURA ne signe plus de convention pluri-partenaire mais participe aux discussions reste signataire de conventions d'objectifs.

Christophe Jaillet (CGT) fait part de son inquiétude sur l'avenir du CCO. Il s'agit d'un bel outil qui risque actuellement la cessation d'activités. Quel plan financier pour assurer la pérennité de cet outil tout neuf ? Il pose également une question à la DRAC : la ligne 131 a été préservée mais la ligne 361 dédiée à l'action culturelle est à la baisse, alors qu'il s'agit soi-disant d'une priorité de l'Etat.

Vincent Bady (SYNAVI) rebondit sur ce dernier point et demande s'il y a du nouveau sur ces baisses. Il interroge également la DRAC concernant les fonds alloués au FONPEPS. Ces fonds seront-ils ponctionnés sur des aides à la création ou il y a-t-il une augmentation nette qui permette de répondre aux demandes ?

Stéphane Frioux (France Urbaine) répond concernant le CCO. Le CCO est une association indépendante qui n'a aucun représentant de la ville dans son CA. D'autres partenaires publics (la DRAC, la métropole, etc.) tiennent des comités de pilotage avec le CCO et alertent depuis longtemps sur la trajectoire financière de l'association. Mais elle reste indépendante. Lors du prochain conseil municipal, des décisions seront prises pour préserver la salle. On en saura alors plus sur la sécurisation de l'aide de la ville.

Ubavka Zaric (DRAC) revient elle sur la question budgétaire qui a été posée. S'agissant des baisses sur la ligne 361, la DRAC n'a reçu aucune information sur la répartition sur le territoire. La DRAC n'a toujours pas reçu dotation de fonctionnement. La situation est inédite. S'agissant du FONPEPS, il s'agit d'une politique de guichet, d'un droit qui ne peut pas être remis en question. Il y a juste une possibilité de décalage dans le paiement, mais pas de baisse puisqu'il s'agit d'un droit. La question des financements croisés, enfin, est au cœur des échanges actuels. On observe sa remise en question. La ministre a signé récemment une convention avec les départements de France pour les engager sur la culture. Un travail en cours avec les villes autour des CTEAC pour affirmer une volonté commune. Elle ajoute qu'une nouvelle haute fonctionnaire en charge de la liberté de création a été nommée : il s'agit de Juliette Mant.

Marjorie Glas (coord.) informe en outre que France Urbaine a fait parvenir un courrier aux autres associations d'élus demandant un débat autour des enjeux de compétences obligatoires / partagées pour la culture.

Vincent Roche-Lecca (USEP-SV) revient sur la nomination de Juliette Mant : la question avait été posée d'avoir des référents en DRAC sur ces questions. Scène ensemble représente notamment des lieux en régie directe. Le risque est grand de voir se resserrer les programmations sur sujets sans polémique ou débat. Ils feront remonter à la DRAC des situations difficiles avec des programmeurs mis en difficulté. Mais ces enjeux se confrontent régulièrement à la question de la libre administration des collectivités.

Ubavka Zaric (DRAC) estime que la question de l'auto-censure, plus difficile à mesurer, existe aussi bel et bien. Marc Drouet s'est engagé à faire remonter toutes les situations.

Antonia Vitti (CGT) considère que la détresse est palpable. Les chiffres de France Travail qui ont été fournis datent de 2023. L'OPC a aussi mis en place une carto-crise. Il existe des institutions et des agences dont c'est le travail de faire remonter ces budgets, etc. Elle souhaite insuffler la création d'une possibilité de nouveaux récits. On a besoin de voir plus positivement les choses. L'instance de dialogue qu'est le COREPS pourrait être un levier pour imaginer de nouvelles façons de faire. A condition que ces propositions soient entendues en CNPS.

2- Retour sur le comité des COREPS du lundi 24 mars 2025

Marjorie Glas (coord.) fait un retour sur le comité des COREPS qui s'est tenu le lundi 24 mars dernier. Il réunissait la direction de l'emploi de la DGCA, les coordinations des COREPS et les référents DRAC des COREPS. Le compte-rendu exhaustif du comité des COREPS est consultable ici.

Les points suivants sont spécifiquement discutés :

- Lors de la dernière assemblée plénière du CNPS, la ministre a demandé une évaluation des baisses de financement des collectivités. Les DRAC font remonter ces informations.
- Un travail est en cours au sein de la sous-commission « formation professionnelle » du CNPS pour favoriser l'apprentissage dans le secteur.
- La commission emploi travaille sur une évolution du FONPEPS à partir de 2026. Le FONPEPS actuel est régi par un décret qui tient jusqu'au 31 décembre 2025. Entre 55 et 60 millions euros d'aide à l'emploi sont consommés par an. Le ministère est sous-doté, et cela pose des difficultés de gestion budgétaire, raison pour laquelle la sous-commission emploi est appelée à réagir, à prendre connaissance de ce qui est aidé, pour ensuite essayer d'évaluer parmi ces aides et paramètres ce qui est le plus pertinent et le plus précieux. Ce dispositif est précieux et apprécié : il continuera mais doit être ajusté.
- La sous-commission Transition écologique du CNPS va bientôt publier un bilan diagnostic partagé et une Série de propositions et d'orientation de politiques publiques (la présentation se fera à Avignon le 10 juillet).
- La déclinaison régionale des chiffres de l'emploi 2023 de France Travail a été transmise à chacun des COREPS.

- La DGCA propose enfin la mise à l'ordre du jour d'un sujet commun aux COREPS : la lutte contre le travail illégal.

Christophe Jaillet (CGT) trouve qu'il est dommage de ne pas avoir les chiffres de l'emploi 2024. Le FNAS les a. 2023 est encore sous le coup des effets de la remontée post-covid. En 2024, un effondrement est observé au dernier trimestre.

Ubavka Zaric (DRAC) a épluché les chiffres 2023 et les trouve déjà inquiétants.

Vincent Bady (SYNAVI) constate en effet déjà une baisse conséquente du nombre d'embauches sur les techniciens. En situation de difficulté, ce sont ces emplois sur lesquels on prend pour préserver les emplois artistiques.

Vincent Roche-Lecca (USEP-SV) rappelle qu'en 2023, on est encore sur des saisons exceptionnellement gonflées. Or, par la suite, les années 23-24 ont vu les charges de transport et d'hébergement exploser. Cela opère une contraction sur les équipes, les emplois techniques. Des envies moindres d'y aller avec du décor, de la scénographie, du costume. Il y a une auto-censure financière.

Marine Berthet (USEP-SV) ajoute que côté compagnies, on observe une augmentation du personnel administratif en intermittence. Il s'agit de retrait d'emplois permanents pour des chargés de production.

Ubavka Zaric (DRAC) considère que cela rejoint presque l'enjeu du travail illégal

Sébastien Duenas (SUD) revient sur la baisse de l'emploi technique : l'emploi déclaré est en baisse mais pas le travail. Il y a de la sous-déclaration. Et le recours à l'auto-entrepreneuriat est plus courant. Il y a un abus de sous-traitance sur les métiers de la médiation dans musées qui gagne le spectacle. De manière générale, on observe une ubérisation sur les postes techniques et de médiation.

3- Point d'information concernant l'actualité des travaux portés dans les groupes de travail :

Marjorie Glas revient sur les travaux en cours des différents groupes de travail.

- **Groupe Emploi Formation :**

Le groupe a publié l'année dernière un document consacré aux contenus et aux effets des formations VHSS suivi de préconisations.

Les sujets suivants sont en cours de discussion :

- Projet de convention régionale de lutte contre le travail illégal
- Travail en cours autour de la responsabilité sociale de employeurs et notamment des directions artistiques vis-à-vis de leur équipe. Document travaillé avec différentes pistes de préconisations :
 - Contrôle et prévention (inspection du travail)
 - Formation des directions (contenu et temporalité)

- Conditionnalité du renouvellement des conventionnement et des nominations à une série de critères : prouver que entretiens annuels ont été fait, existence d'entretiens de formation, existence de bilans sociaux écrits par salarié à chaque fin d'exercice, évolution de salaire assurée dans les 4 ou 6 dernière années, évolution des fiches de poste.
- Travail sur la formation initiale des étudiants : en tant que futurs salariés (connaissance du droit du travail) ou futurs employeurs potentiels (responsabilité d'une direction artistique). Sur ce dernier point, le groupe travaille à la mise en place d'une concertation avec 6 établissements d'enseignement supérieur de la région (CNSMD, ENSATT, CEFEDM, DPACI Lyon 2, Gaco Arts Lyon 3).
- **Groupe Politiques publiques :**

Les travaux suivants sont en cours :

- Initiation d'une concertation avec les élus des collectivités locales de la région autour de la définition du service public de la culture et de la compétence culturelle
- travail initié autour des enjeux de mécénat pour les petites structures culturelles et le rôle des collectivités (fonds de dotation)
- Présentation du plan Cacté

Suite aux demandes formulées en début de comité de pilotage, il est proposé que le GT Politiques publiques puisse également prendre en charge les demandes de mise à l'ordre du jour des organisations représentatives.

- **Groupe Festivals** : l'étude festivals est en cours de finalisation (publication d'ici fin mai 2025). Elle comporte notamment davantage d'éléments relatifs à l'éco-responsabilité et à l'emploi.
- **Groupe musique enregistrée** : est en attente d'une réponse de la part de la Région

4- **Organisation des groupes et arbitrage sur la proposition de la CGT d'intégrer les groupes Festivals et Musique enregistrée au groupe Politiques publiques.**

Marine Berthet (USEP-SV) revient sur la proposition de fusion des GT Politiques publiques et Festivals : l'USEP-SV n'est pas sur cette position. La GT Festivals a sa propre existence notamment au regard des politiques nouvelles portées par l'Etat et la Région. Il y a matière à réfléchir en dehors du GT Politiques publiques sur le secteur. Beaucoup d'observations ont été menées jusqu'ici. C'est à continuer. L'étude a permis d'avoir une sensibilisation des festivals à l'éco-responsabilité. Sur la musique enregistrée, il s'agit d'un GT plutôt conjoncturel. Il peut être mis en veille en attente des retours de la Région.

Ludivine Ducrot (SMA) revient sur la question du GT musique enregistrée, et se dit d'accord pour le mettre en veille, le temps d'avoir des retours de la Région. Le mettre en veille et pas le supprimer. Sur la question des festivals, il est important de conserver le groupe au vu de l'évolution des modèles économiques des festivals. Des difficultés fortes sont en train d'arriver. 2025 sera une année clef. Des festivals ne vont pas se faire. D'autres sont dans des modèles économiques intenable. Certains sont

dans l'incapacité de se restructurer. Ce sont des festivals qui ont pourtant du sens sur les territoires. Il faut continuer à garder ce groupe pour qu'il se réunisse et réfléchisse aux festivals de demain. Il va falloir résoudre ces problèmes. Comment avoir des festivals viables ? Qu'offrent-ils en termes d'action culturelle, d'implantation sur le territoire, etc. ?

Vincent Roche-Lecca (USEP-SV) rejoint la volonté de dissociation de ces deux groupes. Il faudrait faire un point parallèle sur l'événementialisation des politiques publiques car les festivals servent parfois aux collectivités locales de marketing territorial. Il appelle aussi à faire une distinction entre les aides à l'investissement et au fonctionnement et à travailler ce sujet en GT Politiques Publiques.

Vincent Bady (SYNAVI) considère qu'une politique culturelle tournée autour de l'événementialisation amène un risque de marchandisation. C'est une vraie question qu'il faut aborder dans le GT festivals. Il n'est pas non plus persuadé de l'opportunité de fusionner les groupes.

Laurent Van Kote (CFDT) considère que si le GT Politiques Publiques fonctionne moins bien, c'est aussi lié à dépendance des financements publics. Il est difficile de lancer de nouveaux dispositifs. Même l'expérimentation lancée n'est pas facile à mettre en place. Il n'est ainsi selon lui pas utile de fusionner un GT dans un GT qui ne fonctionne pas très bien. Mais il souhaite poser la question de qu'est-ce qu'on fait dans ce GT Politiques publiques...

Antonia Vitti (CGT) pose la question des droits syndicaux que n'ont pas les intermittents. C'est une question logistique. Elle comprend ce qui vient d'être dit. Mais la multiplication des groupes pose la question des forces en présence.

Christophe Jaillet (CGT) considère aussi que l'actualité est moins brûlante sur ce point des festivals. Et les festivals concernent les politiques publiques.

Stéphane Frioux (France Urbaine) met en garde quant à la présence des élus, les élections municipales sont en cours, tout risque d'être rebattu. Il se sent seul au COREPS et pas toujours représentatif. Peut-être faudrait-il une programmation plus ponctuelle des groupes ? Il s'interroge également sur la posture de certaines compagnies, implantées sur le même territoire qui ne se parlent pas et demandent toutes subventions pour leur spectacle : les collectivités ne sont pas toujours contentes, il est nécessaire de plus se parler pour porter ensemble un service public.

Ubavka Zaric (DRAC) se fait la même remarque concernant ces réunions trop régulières et sur lesquelles il est difficile de se mobiliser souvent. Pour les festivals, elle est d'avis de garder ce groupe dans la mesure où au-delà des grands festivals, le vrai sujet est la nécessité de travailler par département sur une interconnaissance des festivals.

Marine Berthet (USEP-SV) rappelle qu'il existe une étude du CNM sur l'enregistrement : ces données pourraient être reliées au groupe musique enregistrée.

Mila Konjikovic (Région AURA) considère qu'il y a des redondances quand on se rencontre tous les mois. Il faudrait passer à une réunion du GT politiques publiques tous les deux mois ou toutes les 6 semaines. Le GT Festivals pourrait continuer à aborder la question des festivals en ruralité. Mais il faut créer une interconnexion entre les deux groupes. Pour avoir dans le GT Politiques publiques une vision globale.

Antonia Vitti (CGT) considère que l'échelle départementale est intéressante pour de l'interconnaissance, pour une cartographie. On peut les intéresser en essayant de les inclure dans des travaux concrets.

Ubavka Zaric (DRAC) considère que si fusion il doit y avoir, elle doit se faire sur le GT Emploi formation et politiques publiques. Elle propose sinon de concentrer le GT politiques publiques sur la question de la transition écologique. Car la transition aura des effets sur les changements de fonctionnement et de modes opératoires.

Vincent Bady (SYNAVI) considère que l'intérêt du GT Politiques Publiques, outre la possibilité d'interpeler sur des questions budgétaires, est d'aborder la question du service public de la culture qui nous rassemble.

Ludivine Ducrot (SMA) suggère que les données collectées dans le GT Emploi Formation abondentn le GT politiques publiques qui pourra les traiter.

Antonia Vitti (CGT) abonde à cette idée.

Il est finalement décidé de :

- Réduire le GT festivals à 3 réunions par an
- Proposer un GT Politiques Publiques organisé autour d'une réunion toutes les 6 semaines à partir de septembre (2 en bi-modalités / 1 en présentiel favorisant l'intelligence collective). La prochaine réunion du groupe est prévue courant avril. Elle abordera les chiffres de l'emploi et les chiffres de financements des collectivités territoriales.

Marine Berthet (USEP-SV) suggère que débute également un travail sur comment aider à être mieux connu du monde économique pour obtenir des financements privés. Les chiffres de l'Admical laisse apparaître le développement du mécénat dans les TPE et les PME. Le GT politiques publiques pourrait aider à la réflexion. Elle proposition une formation mutualisée sur le micro-mécénat.

Antonia Vitti (CGT) appelle à faire attention à bien faire la différence entre mécénat et sponsoring.

Vincent Roche-Lecca (USEP-SV) explique que certains secteurs souffrent moins et qu'il est pertinent d'aller chercher de l'argent de ce côté-là. Il insiste cependant sur la difficulté pour le secteur culturel de prendre le pari de la création de postes de recherche de mécénat. Un lien resserré avec les départements et la région avec le tissu économique aiderait. Sans oublier la carotte fiscale. Cela permettrait de gagner du temps.

Laurent Van Kote (CFDT) suggère d'aller plus loin, que ce soit au niveau des collectivités et de l'Etat que s'organise le mécénat.

Ludivine Ducrot (SMA) considère qu'il s'agit d'un chantier intéressant dans la construction des modèles économiques.

Vincent Bady (SYNAVI) considère que la construction d'un nouveau modèle économique fait souci. Attention au modèle de l'entreprise. Cela questionne par rapport au modèle du service public. Il faut être lucide sur le fait que les collectivités retirent leurs moyens de financement.

Christophe Jaillet (CGT) clôt la réunion en s'alarmant de la disparition de la subvention régionale pour la Cie Maguy Marin.